## BURKINA FASO

Unité- Progrès - Justice

DECRET N° 2006- 628 \_\_/PRES/PM/MATD/SECU portant ouverture de la campagne électorale en vue du scrutin municipal du 18 février 2007 dans la commune de Pô.

LE PRESIDENT DU FASO PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VU la Constitution:

Visa of Nº Of, 19-12-06 le décret n°2006-002/PRES du 05 janvier 2006 portant nomination du Premier VUMinistre:

le décret n°2006-003/PRES/PM du 06 janvier 2006 portant composition du  $\mathbf{V}\mathbf{U}$ Gouvernement:

le décret n°2006-216/PRES/PM du 16 mai 2006, portant attributions des  $\mathbf{VU}$ membres du Gouvernement;

la loi nº 014-2001/AN du 3 juillet 2001 portant Code électoral, ensemble ses VU modificatifs:

la loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités VU territoriales au Burkina Faso, ensemble ses modificatifs;

le décret n° 2006-447/PRES/PM/MATD du 13 septembre 2006 portant nomination VU du Président et des Vice-présidents de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI);

le décret n° 2005-599/PRES/PM/MATD du 1er décembre 2005 portant répertoire VU des villages et secteurs du Burkina Faso ;

le décret n°2006- 458/PRES/PM/MATD du 18 septembre 2006 portant dissolution  $\mathbf{V}\mathbf{U}$ du Conseil Municipal de Pô;

le décret n° 2006-627 /PRES du 20 décembre 2006 portant VU convocation du corps électoral de la Commune de Pô;

SUR rapport du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation;

Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 décembre 2006 ; Le

## <u>D E C R E T E</u>

## ARTICLE 1:

La campagne en vue de l'élection des conseillers municipaux de la Commune de Pô est ouverte le samedi 27 janvier 2007 à zéro (0) heure et prend fin le vendredi 16 février 2007 à vingt quatre (24) heures.

## ARTICLE 2:

Le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation et le Ministre de la sécurité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 20 décembre 2006

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Paramanga Ernest YONLI.

Le Ministre de la sécurité

Djibrill Yipénè BASSOLE

Le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation

Clément Pengdwendé SAWADOGO